

Commune de Saint Martin de Bernegoue  
Procès-Verbal du Conseil Municipal - Séance du 23 février 2026

Le 23 février 2026 à 20h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Christine PETORIN.

Absents :

Mme Isabelle DEGUIL

Mme Sandrine LONGEAU

Mme Delphine PERONNE a donné pouvoir à M. Fabrice MILLASSEAU

Mme Cécile RICHARD.

Mme Christine PETORIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

## PERSONNEL COMMUNAL

### ✓ PERSONNEL :

#### **D260223-01 – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE**

Le contrat de travail à durée déterminée conclu avec M. Maxime LECACH prend fin au 30 avril 2026. L'agent donnant entière satisfaction, les élus souhaitent lui proposer de poursuivre son activité au sein de la commune en lui proposant soit :

- Un contrat à durée déterminée de 4 ans et 2 mois pour aller jusqu'au maximum des 6 ans obligatoires pour pouvoir lui proposer, à terme, un contrat à durée indéterminée.
- Une carrière dans la fonction publique en le nommant stagiaire pendant un an et si tout se passe bien, le titulariser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'une ou l'autre des propositions et laisse M. Le Maire en échanger avec l'agent pour que ce dernier choisisse la proposition qui lui semblera la plus favorable.

## COMMISSION SCOLAIRE

### ✓ CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 FÉVRIER 2026 :

- Année scolaire 2025 – 2026 : Effectifs au 5 février 2026 : 113 élèves sur le RPI.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
SMDB	10	13							23
JUSCORPS			8	13					21
JUSCORPS					13	10			23
SMDB						6	15		21
SMDB							5	20	25
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>113</b>

- Année scolaire 2026 – 2027 (prévisions) :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
9 ou 10 (SMDB) + 5 (Jus.)	10	13	8	13	13	16	20	107 ou 108

## Exercices de sécurité (PPMS, incendie)

### **Saint-Martin-de-Bernegoue**

- 02/10/2025 à 11h30 : Exercice incendie : adultes + élèves avertis (durée de l'évacuation : 2 min et 1 sec)
- 27/11/2025 à 9h10 : PPMS Exercice attentat-intrusion (barricade silencieux attentat) : adultes + élèves avertis (pendant 20 min)
- 22/01/2026 à 10h20 : PPMS Exercice risques naturels et technologiques (mise à l'abri) : adultes avertis (pendant 15 min)
- un exercice incendie prévu au mois de février 2026
- un exercice incendie prévu au mois d'avril 2026

Les enseignants ont également listé les très nombreux projets passés et à venir pour cette année scolaire.

## **COMMUNE**

✓ **CANTINE SCOLAIRE** : La première journée test s'est bien déroulée. Quelques petits ajustements ont été vus et sont déjà corrigés pour la seconde journée test prévue le 24 février.

**Matériel mis à disposition** (*une convention de mise à disposition sera annexée à la convention de fourniture de repas conclue entre FORS et SAINT MARTIN DE BERNEGOUE*) :

- 1 table inox
- 1 réfrigérateur
- 1 congélateur
- 1 chariot

**Agent mis à disposition de la cantine de Fors 4 jours/semaine pendant 1h30 :**

- Aide à la préparation des denrées (épluchage, découpe, dressage).
- Aide au conditionnement des repas dans les bacs de transport.
- Nettoyage du matériel utilisé pour la prestation spécifique.

**Horaires Nathalie :**

- 7h30 à 8h50 : Garderie et pré accueil
- 8h50 à 9h20 : Trajet Fors + habillage
- 9h20 à 11h00 : Restaurant scolaire de Fors
- 11h00 à 11h15 : Trajet retour commune
- 11h15 à 12h00 : Mise en place
- 12h00 à 12h45 : Service
- 12h45 à 13h30 : Pause repas
- 13h30 à 15h05 : Nettoyage et vaisselle

**Horaires Angélique :**

- 12h00 à 12h15 : Mise en machine des vêtements professionnels
- 12h15 à 12h30 : Mise en place des lits
- 12h30 à 12h45 : aide au service
- 12h45 à 15h00 : Nettoyage et désinfection de la salle de restauration, des caissons de transport, de la cuisine

✓ MUTUALISATION MATÉRIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE :

**D260223-02 – MARCHÉS PUBLICS - ACHAT ET MAINTENANCE DE MATÉRIELS DE RESTAURATION COLLECTIVE**

VU le Code général des collectivités territoriales, à son article L 5211-4-4,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Niortais modifiés par arrêté préfectoral du 25 février 2025, à son article 4,

**CONSIDÉRANT** que les statuts de la CAN permettent à celle-ci d'intervenir pour mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes,

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération.

Afin de massifier leurs volumes et de bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat de matériels de restauration collective et leur maintenance, les communes membres de l'agglomération ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Pour ce nouveau groupement de commandes, une vingtaine de communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt d'y participer.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnatrice de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le marché proposé sera décliné en 2 lots :

- **Lot 1** : Fourniture de matériels de restauration collective avec maintenance pendant la période de garantie

Montant maximum : 2 000 000 € HT sur 4 ans

- **Lot 2** : Maintenance préventive, curative avec fourniture de pièces détachées de matériels de restauration collective hors période de garantie

Montant maximum : 1 200 000 € HT sur 4 ans

Il s'agira d'un accord cadre mixte mono attributaire d'une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'adhésion de la commune de Saint Martin de Bernegoue au groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de matériel de restauration collective et la convention constitutive de ce groupement ;
- Autoriser le Maire à signer ladite convention ;
- Approuver les caractéristiques essentielles du marché à passer ;
- Autoriser le coordonnateur à signer le marché.

**COMMISSION BIEN VIVRE**

✓ **FESTIVAL « 5<sup>ème</sup> SAISON » :**

**D260223-03 – CHOIX DU SPECTACLE 5<sup>ème</sup> SAISON – EDITION 2026**

Comme chaque année maintenant, la Commune a été sollicitée par NIORT AGGLO pour accueillir un spectacle lors du festival « la 5<sup>ème</sup> saison ».

Après consultation du catalogue de programmation, la commune s'est positionnée sur plusieurs spectacles et a été retenue pour le spectacle « Mission Président » de la compagnie DBK.

La représentation aura lieu le jeudi 11 juin 2026.

Le coût total sera de 3 000 € (Hors SACEM), NIORT AGGLO prend en charge 50 % du coût à hauteur de 3 000 €. Le coût total supporté par la commune sera donc (Hors SACEM), de 1 500 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

✓ **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 :** Le premier bilan, à l'issue de la collecte, montre que le nombre d'habitants a baissé. Alors que nous avons 802 habitants au recensement de 2020, nous n'en avons plus que 744 cette année, soit une perte de 58 habitants.

✓ **AGENDA :**

Dimanche 15 mars : 1<sup>er</sup> tour des élections municipales

**La Séance est levée à 20h45**

Frédéric NOURRIGEON, Maire

Christine PETORIN, Secrétaire de séance